

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de FRETIN,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R417-10 §II 10, §4, et R411-25 al 3,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2211-1 à L 2213-6, et L 2214-1 à L 2214-4,

Vu la demande du 25/3/2025 de Monsieur VERGIN, représentant de la société EIFFAGE ROUTE – NORD EST, 80 rue Gabriel Péri 59273 Fretin, pour le compte de la ville de Fretin,
D'effectuer la réalisation d'une plateforme pour les PAV verre au parking Vindin rue Léon Gambetta à FRETIN 59273,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au droit du chantier,

A R R E T E

ARTICLE PREMIER : A partir du 31 mars 2025 jusqu'au 8 avril 2025 inclus, la société EIFFAGE ROUTE est autorisée à effectuer la réalisation en espaces vert d'une plateforme pour les PAV verre au parking Vindin rue Léon Gambetta à FRETIN, suivant l'implantation annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit sur l'emprise des travaux.

Au droit de chantier, seuls seront autorisés à stationner les véhicules de la société EIFFAGE ROUTE.

ARTICLE 3 : Les véhicules en stationnement, gênant l'exécution des travaux, pourront être évacués et mis en fourrière aux frais et risques des contrevenants. (Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant).

ARTICLE 4 : La signalisation nécessaire de chantier et de réglementation de la circulation sera mise en place par les services techniques de la commune, conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation temporaire, à ses frais et sous sa responsabilité. La signalisation interdisant le stationnement sera disposée sur le domaine public 48 heures au minimum avant la date d'effet de l'interdiction.

ARTICLE 5 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de FRETIN,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont à Marcq,
Monsieur le responsable du SDIS 59 Groupement 3 Service Prévision
à VILLENEUVE D'ASCQ,
Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Fretin,
Monsieur le responsable de la société EIFFAGE ROUTE - NORD EST,
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fretin le 25/03/2025,
Madame Le Maire,
Marie-Jeanne Marseguerra.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

- *le caractère exécutoire de cet acte*
- *informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'intéressé.*

DEPARTEMENT

MAIRIE

<Convexe>

COMMUNE
FRETIN 2021

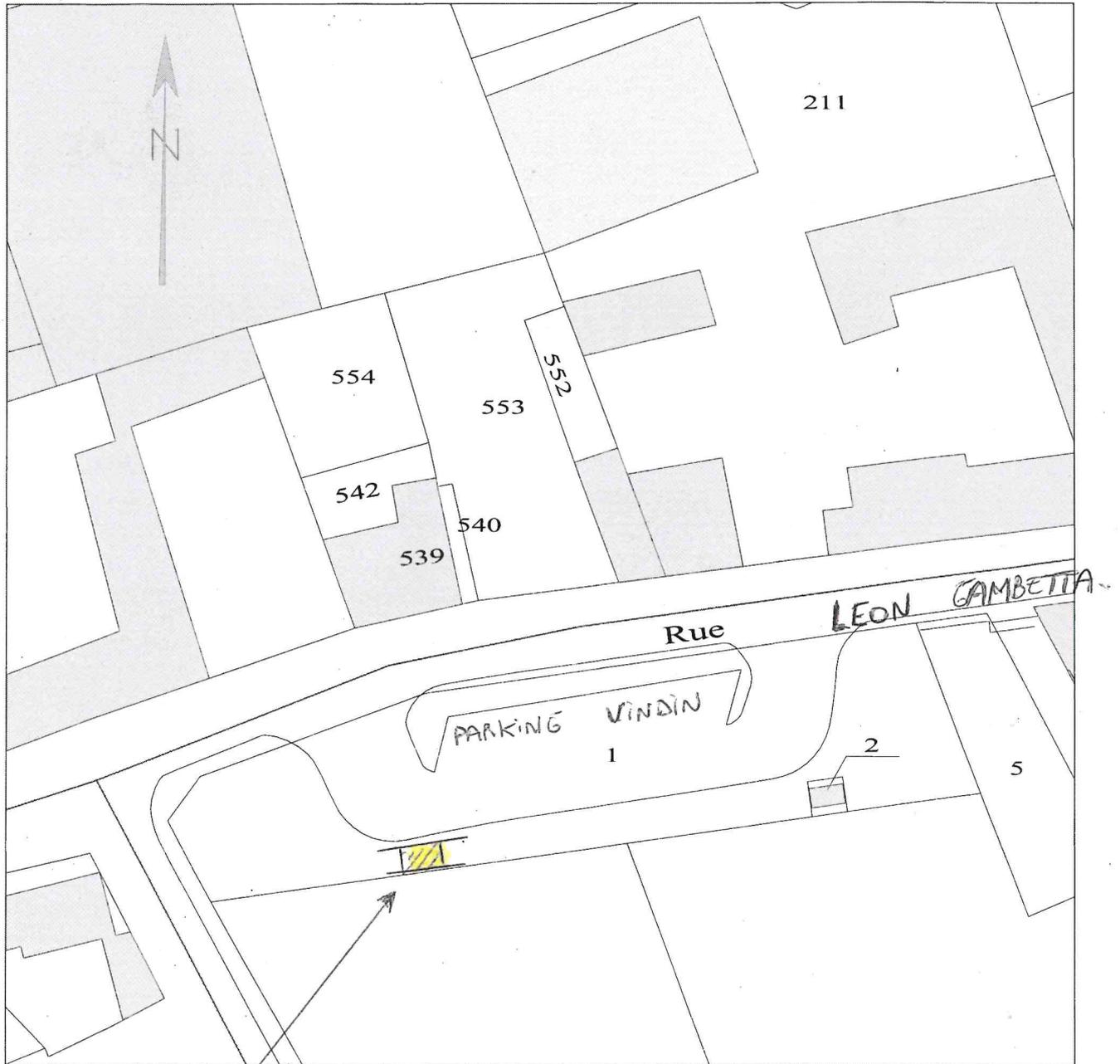
SERVICE DU PLAN

Section: ..

Echelle: 1/712

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL

- ANNEXE -



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

● Emprise des Travaux

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 25/03/2025
Signature